

Cibles & objectifs

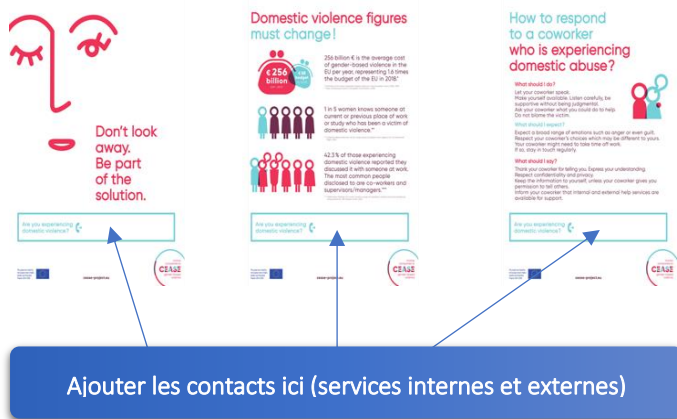
Ces posters sont destinés à tou.te.s les salarié.e.s de l'organisation, peu importe leur rôle et statut (manager, ressources humaines, représentants du personnel...), ainsi que les potentielles victimes.

Ces posters ont pour objectifs de :

- Sensibiliser en interne sur les violences conjugales.
- Apporter aux victimes et aux salarié.e.s des ressources : des contacts en interne et en externe pour obtenir de l'aide et des conseils pour réagir face à un.e collègue victime de violences conjugales.
- Promouvoir un environnement de travail bienveillant pour les salarié.e.s subissant des violences conjugales.

Description des posters

Ces trois posters peuvent être affichés indépendamment les uns des autres dans les locaux de l'organisation. Vous devez ajouter, dans le cadre bleu de chaque poster, le contact (numéro de téléphone, email...) du référent interne dans l'organisation (s'il existe) et un contact externe (ex : ligne d'écoute nationale, contact d'une association spécialisée). Vous pouvez ajouter ces informations directement sur le document PDF, ce cadre bleu étant modifiable. Une fois cet ajout réalisé, vous pouvez imprimer ces posters en A3.



Ajouter les contacts ici (services internes et externes)



Les numéros d'écoute nationaux à ajouter sont les suivants :

- France: 3919
- Belgique: 0800 30 0 30
- Grèce: 15900
- Italie: 1522
- Allemagne: +49 (0) 30 - 611 03 00
- Royaume-Uni: 0808 2000 247
- Espagne: 016

Affichage

Nous vous recommandons d'afficher ces posters dans des endroits stratégiques au sein de l'organisation, permettant au plus grand nombre de les voir. Il s'agit par exemple de :

- Les toilettes : sur les portes à l'intérieur, à côté des miroirs ou sèche-mains;
- À côté de la machine à café ou d'autres distributeurs;
- Dans la salle de pause;
- À la cantine;
- À côté des imprimantes;
- Sur les panneaux d'affichage;
- À côté ou dans les bureaux de personnes ressources (services sociaux, médecine du travail, bureaux des syndicats et/ou représentant.e.s du personnel, bureau des ressources humaines...).